



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 juillet 2017 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juillet 2017
 - 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 juin 2017 et de la séance ordinaire du 13 juin 2017
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
 - 2.2 Autorisation - Signature protocole d'entente - Adhésion annuelle - Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides
 - 2.3 Autorisation de signature - Convention - Journal Ski-se-dit
 - 2.4 Mandat - Rado, Corbeil & Généreux arpenteurs-géomètres inc. - Division du lot 2 990 802, cadastre du Québec
 - 2.5 Autorisation - Contrat de service - Inondations printanières - Supervision des opérations et soutien à la direction des travaux publics
 - 2.6 Embauche - Coordonnateur au service des travaux publics
 - 2.7 Autorisation de signature - Renouvellement de la convention collective des employés cols blancs - 2016 à 2021
 - 2.8 Autorisation de signature - Contrats de travail - Échelles salariales - Personnel cadre
 - 2.9 Acceptation - Démission - Fonction de directeur général adjoint
 - 2.10 Nomination - Fonction de directrice générale adjointe
 - 2.11 Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 2.12 Autorisation - Dépense au surplus non affecté - Travaux d'aménagement
- Place publique
- 2.13 Adjudication de contrat - Travaux d'aménagement - Place publique
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Autorisation - Mandat - Auditeurs
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 6 -
Asphalte Bélanger - Travaux de voirie 2016
 - 4.2 Recommandation de paiement - Décompte du 21 juin 2017 - David
Riddell Excavation/Transport - Montée du 8e Rang - Cas de force
majeure
 - 4.3 Recommandation de paiement - Décompte du 26 juin 2017 - David
Riddell Excavation/Transport - Montée du 8e Rang - Cas de force
majeure
 - 4.4 Recommandation de paiement - Décompte du 27 juin 2017 - David
Riddell Excavation/Transport - Montée du 8e Rang - Cas de force
majeure
 - 4.5 Recommandation de paiement - Décompte du 3 juillet 2017 - David
Riddell Excavation/Transport - Montée du 8e Rang - Cas de force
majeure
 - 4.6 Adjudication - Travaux de réparation de pavage 2017 - Appel d'offres
2017-011
 - 4.7 Rejet de soumission - Ouvrage de génie civil au Parc des amoureux -
Trottoir et aménagements - Appel d'offres 2017-010
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Autorisation - Demande de permis 2017-00254 - Cession à des fins de
parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
 - 5.2 Demande d'aménagement de terrain: 2301, rue de l'Église
 - 5.3 Demande d'enseigne: 1857, route 117
 - 5.4 Demande d'enseigne: 1310-1314, rue Dion
 - 5.5 Demande de construction: Lot 4 588 640, rue des Hauts-Bois
 - 5.6 Demande de construction: 1288, rue Lavoie
 - 5.7 Demande de construction: 1788-1798, route 117
 - 5.8 Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats - Dossier lot 2 998 736, rue
du Lac-Green Valley - Possibilité de remblai en zone humide
 - 5.9 Autorisation - Demande de permis 2107-10012 - Cession à des fins de
parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Autorisation - Contribution financière - Carrefour Bois-Chantants -
Modification de la résolution numéro 17-05-164
 - 6.2 Autorisation - Adhésion - Fondation Villes et Villages d'art et de
patrimoine
 - 6.3 Autorisation - Adhésion - Tourisme Laurentides
 - 6.4 Autorisation de passage - Classique Nathalie Bougie - 2 septembre 2017
- 7 Avis de motion
- 8 Projets de règlements
 - 8.1 Adoption - Projet de règlement numéro 721 modifiant le règlement
numéro 692 afin d'actualiser le bassin de taxation



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 9 Règlements
- 10 Varia
- 11 Documents déposés
 - 11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
 - 11.5 Dépôt - Pétition - Demande d'interdiction de stationnement sur la rue Parent, au Lac Paquin
 - 11.6 Dépôt - Approbation par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) - Refonte du calendrier de conservation de la Municipalité
- 12 Points d'information des conseillers
- 13 Période de réponses
- 14 Période d'interventions
- 15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Val-David nous comble d'activités de toutes sortes durant tout l'été 2017, au point d'attacher moins d'importance au temps trop souvent pluvieux, frisquet et maussade. C'est peu dire!

Vraiment, nous sommes choyés et nos visiteurs enchantés. J'espère que vous en profitez chers citoyens! C'est certain que tout le monde a le droit d'être tranquille dans sa cour, par contre, il est stimulant de mieux connaître ce qui nous est offert, car trop souvent, nous tenons tout ça pour acquis ou pensons que c'est fait pour les touristes et passons à côté de ce qui existe chez nous. Je vous invite fortement à découvrir au moins un endroit et à participer au moins à une activité nouvelle pour vous.

Nous essayons, dans la mesure du possible, de vous offrir un large éventail de gratuités ou au plus bas prix possible. Il faut aussi comprendre que, parfois, nous sommes seulement les hôtes d'activités et non les organisateurs. Ces événements mettent de la vie, attirent des partisans, offrent de la visibilité à nos commerces et à notre village tout entier sans que nous ayons à nous impliquer beaucoup.

Pour ne rien manquer, vous pouvez vous abonner au bulletin électronique que vous offre la Municipalité sur son site internet. Sans oublier les nombreux dépliants décrivant les activités offertes sur notre territoire. Il y en a pour tous les goûts et toutes les bourses. Les colonnes Morris vous en disent aussi beaucoup ainsi que les journaux, dont le Ski-se-Dit qui y joue son rôle.

À ce jour, nous avons eu déjà plusieurs occasions de fêter ensemble, de jaser, de danser, de partager et de nous émerveiller. Même le soleil a



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

compris que la Fête nationale avait besoin de lui et la lune était au rendez-vous de l'inauguration des 1001 Pots et du cinéma sous les étoiles!

Nous conviendrons que les écarts de dame nature ont rendu la tâche un peu plus difficile pour les terrasses et pour le Marché, mais on n'est pas fait en chocolat et l'été n'est pas fini...

L'exposition de René Derouin qui a lieu en ce moment, ici à la salle communautaire, et son complément au Centre d'exposition valent le détour. Et n'oubliez pas de réserver si vous désirez assister au concert d'un quatuor des Violons du Roy avec l'écrivaine Hélène Dorion le dimanche 23 juillet à 15 h dans le cadre de l'exposition de « La chapelle aux murs des rapaces ».

Sur ce, je vous encourage à participer, ce village est un village bien vivant et c'est vous tous qui êtes notre inspiration quand nous planifions avec vous et pour vous.

17-07-213

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 soit adopté, en retirant le point 5.2.

ADOPTÉE

17-07-214

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2017 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 juin 2017 et de la séance ordinaire du 13 juin 2017 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 juin 2017 et de la séance ordinaire du 13 juin 2017.

ADOPTÉE



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

17-07-215

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Congrès annuel - Fédération québécoise des municipalités (FQM)

28 au 30 septembre 2017 - Centre des congrès de Québec

873,81 \$/pers. - taxes incluses

Manon Paquin

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-07-216

2.2 AUTORISATION - SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE - ADHÉSION ANNUELLE - MÉDIATION CONCILIATION DE QUARTIER DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire bénéficier ses citoyens du programme Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides dans le cadre du Fonds Civisme-Citoyenneté des Laurentides;

ATTENDU QUE ce programme vise notamment à offrir un service de médiation aux citoyens confrontés à un différend;

ATTENDU QUE ce service de médiation vise à éviter la judiciarisation des différends et permettre aux parties un règlement à l'amiable;

ATTENDU l'avis de contribution de l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord en date du 1er mai 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'un protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal adhère au service de Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides offert par l'organisme Mesures alternatives des Vallées du Nord au coût de 2 910,60 \$, pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, selon les modalités prévues au protocole d'entente;

QUE la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, soit autorisée à signer le protocole d'entente avec Mesures alternatives des Vallées du Nord.

ADOPTÉE

17-07-217

2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - JOURNAL SKI-SE-DIT

ATTENDU QUE l'entente avec le journal Ski-se-Dit est échue depuis le 30 juin 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler l'entente pour les trois (3) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer une convention avec l'organisme le Journal Ski-se-Dit de Val-David, d'une durée de trois (3) ans, soit du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020, et ce, selon les modalités prévues à l'entente à intervenir.

ADOPTÉE

17-07-218

2.4 MANDAT - RADO, CORBEIL & GÉNÉREUX ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. - DIVISION DU LOT 2 990 802, CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU la promesse d'achat intervenue entre monsieur Jean-François Giasson, madame Karine Mathieu et la Municipalité quant à l'acquisition par la Municipalité d'une portion du lot 2 990 802, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE des opérations cadastrales sont requises afin de diviser le lot 2 990 802, cadastre du Québec créant ainsi trois nouveaux lots;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate monsieur Sébastien Généreux ou l'un de ses collègues de la firme Rado, Corbeil & Généreux arpenteurs-géomètres inc. afin de procéder aux opérations cadastrales requises pour diviser le lot 2 990 802, cadastre du Québec créant ainsi trois nouveaux lots dont les superficies seront approximativement les suivantes: 1 019
1166



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

m², 1 113 m² et 237 m²;

QUE les frais professionnels des arpenteurs-géomètres ainsi que les frais de publication soient assumés en parts égales entre les parties;

QUE les frais pour le permis de lotissement soient assumés par monsieur Giasson et madame Mathieu, puisqu'ils en seront les demandeurs.

ADOPTÉE

17-07-219

2.5 AUTORISATION - CONTRAT DE SERVICE - INONDATIONS PRINTANIÈRES - SUPERVISION DES OPÉRATIONS ET SOUTIEN À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'absence prolongée de monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics, durant l'hiver et le printemps 2017;

ATTENDU QUE durant cette absence, monsieur Bernard Malo a pourvu temporairement aux fonctions de directeur des travaux publics;

ATTENDU les inondations printanières ayant fait l'objet d'un arrêté ministériel en raison des dommages importants occasionnés aux infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les travaux requis par les inondations printanières demeurent à entamer, compléter et/ou coordonner;

ATTENDU QU'un soutien logistique et technique est nécessaire afin d'assurer une continuité des services aux citoyens;

ATTENDU QU'en raison de sa connaissance des dommages occasionnés et de sa vaste expérience dans le milieu municipal, monsieur Bernard Malo est en mesure de fournir les services requis pour coordonner la logistique des travaux requis par les inondations printanières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer un contrat de service avec monsieur Bernard Malo, pour la période du 17 juillet au 11 décembre 2017, quant à la supervision des opérations techniques et des besoins engendrés par les inondations printanières, et ce, en soutien à la direction des travaux publics.

ADOPTÉE

17-07-220

2.6 EMBAUCHE - COORDONNATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la résolution numéro 16-03-091, laquelle crée le poste de coordonnateur au service des travaux publics;

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur au service des travaux publics est actuellement vacant;

EN CONSÉQUENCE,



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reconnaît le potentiel d'un employé déjà à l'emploi de la Municipalité et, à ce titre, sursoit au processus d'embauche traditionnel;

QUE le conseil municipal embauche monsieur Marc Larocque à titre de coordonnateur aux travaux publics, à compter du 17 juillet 2017, selon le contrat de travail à intervenir, lequel devra notamment prévoir une période de probation de six (6) mois;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE

17-07-221

2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS - 2016 À 2021

ATTENDU QUE la convention collective des employés syndiqués cols blancs est échue depuis le 31 août 2016;

ATTENDU QUE les parties en sont venues à une entente de principe sur le projet de convention collective à intervenir avec Le syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4707, Cols blancs;

ATTENDU QUE les membres du syndicat ont accepté ce projet de convention et les offres patronales lors d'une assemblée générale tenue le 15 juin 2017;

ATTENDU QUE l'entente de principe a été présentée aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal reconnaissent les résultats des exercices de maintien de l'équité salariale effectués pour les années 2010 à 2015 et 2015 à ce jour, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le résultat de ces exercices est étroitement lié au taux salarial octroyé à chacun des postes syndiqués, conformément au pointage alloué lors desdits exercices;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kahy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la convention collective couvrant les années 2016 à 2021 à intervenir entre le SCFP, section locale 4707, Cols blancs soit acceptée par le conseil municipal pour être mise en application rétroactivement au 1er septembre 2016;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer ladite convention.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annulation

17-07-222

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2.8 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRATS DE TRAVAIL - ÉCHELLES SALARIALES - PERSONNEL CADRE

ATTENDU QUE les contrats de travail du personnel cadre prévoient la possibilité qu'ils soient renégociés à l'expiration d'une période de cinq (5) ans;

ATTENDU l'imminence de cette échéance ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'uniformiser en contrat à durée indéterminée, les contrats de travail du personnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer les contrats de travail du directeur des travaux publics, de la directrice des loisirs, de la directrice des affaires juridiques, de la directrice des communications, du directeur de l'urbanisme et du directeur de la trésorerie;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson, à signer le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

17-07-223

2.9 ACCEPTATION - DÉMISSION - FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE monsieur Yves Frenette est à l'emploi de la Municipalité depuis près de 25 années et occupe la fonction de directeur général adjoint depuis sa nomination par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE monsieur Yves Frenette a su relever ce défi avec brio menant parfois de front les responsabilités reliées à la fonction de directeur et de coordonnateur des travaux publics ainsi que de directeur général, durant les diverses vacances à cette fonction;

ATTENDU QUE monsieur Yves Frenette a fait part de sa volonté de se concentrer désormais sur sa fonction de directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la lettre de monsieur Yves Frenette quant à sa volonté de cesser d'occuper la fonction de directeur général adjoint;

QUE le conseil municipal souligne la rigueur de l'investissement et la qualité de l'apport tant professionnel que personnel de monsieur Yves Frenette dans l'accomplissement du cumul de ses fonctions;

QUE le conseil municipal reconnaît à monsieur Yves Frenette cinq (5) journées compensatoires en guise de reconnaissance pour l'accomplissement des responsabilités reliées à la fonction de directeur



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

général adjoint.

ADOPTÉE

17-07-224

2.10 NOMINATION - FONCTION DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Avant l'adoption de la présente résolution, mesdames les conseillères Ghislaine Boisclair et Manon Paquin déclarent au conseil municipal qu'elles ne voteront pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'elles ne participeront pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'elles déclarent un conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Pharand est à l'emploi de la Municipalité depuis mai 2015 et qu'elle cumule les fonctions de directrice des affaires juridiques, de secrétaire-trésorière adjointe, de substitut au responsable de l'accès aux documents et renseignements personnels en plus d'accomplir les tâches reliées au poste de greffière;

ATTENDU la vacance à la fonction de directeur général adjoint;

ATTENDU les articles 210 et suivants du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme Me Marie-Pier Pharand pour occuper les fonctions de directrice générale adjointe en sus des fonctions qu'elle occupe déjà pour la compte de la Municipalité;

QUE la présente résolution remplace les résolutions précédemment adoptées quant à la fonction de directeur général adjoint.

Mesdames les conseillères Ghislaine Boisclair et Manon Paquin ne votent pas.

ADOPTÉE

17-07-225

2.11 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ATTENDU la nomination de Me Marie-Pier Pharand à la fonction de directrice générale adjointe;

ATTENDU QU'il est pertinent de modifier certaines résolutions pour donner suite à cette nomination;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer les personnes ayant l'autorisation de signer les documents relatifs à l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Nicole Davidson, mairesse,
ou madame Kathy Poulin, conseillère,
ou monsieur Denis Charlebois, conseiller,

ET monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-
trésorier,

ou Me Marie-Pier Pharand, directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe;

ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-
trésorier adjoint,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la
Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à
l'administration de la Municipalité ainsi que les procès-verbaux, les
règlements, les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 \$ et
autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à
l'administration de la Municipalité;

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires
à signer seul les contrats et autres documents de même nature, autres
que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des
limites financières, conformément aux dispositions du Règlement numéro
700 intitulé *Règlement établissant la délégation de pouvoirs à certains
fonctionnaires et employés*;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 16-12-473 et
toute autre résolution précédemment adoptée relativement aux
autorisations de signature pour les documents bancaires, les procès-
verbaux, les règlements et autres documents administratifs.

ADOPTÉE

17-07-226

2.12 AUTORISATION - DÉPENSE AU SURPLUS NON AFFECTÉ - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - PLACE PUBLIQUE

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder aux travaux
d'aménagement de la Place publique, tel que convenu à la résolution
numéro 17-05-152;

ATTENDU l'offre de service déposée par la firme *Le Comité* le 31 mai
2017, au montant de 301 504,69 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le projet de la Place publique répond aux critères
d'admissibilité pour des contributions financières estimées
respectivement aux sommes suivantes, soit :

- Ministère du Tourisme à même le Fonds Tourisme événementiel: 117
500 \$

- Tourisme Laurentides à même l'Entente de partenariat régional en
tourisme 2017-2018 : 50 000 \$

le tout représentant environ 55 % du coût total du projet;



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Madame la conseillère Manon Paquin demande le vote.

Votes en faveur de l'adoption de la résolution: 5

Votes en défaveur de l'adoption de la résolution: 1

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise une dépense jusqu'à concurrence d'un montant de 301 504,69 \$ dans le but de procéder au travaux d'aménagement de la Place publique;

QUE cette somme soit puisée à même le surplus non-affecté.

ADOPTÉE

17-07-227

2.13 ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - PLACE PUBLIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite créer une Place publique notamment destinée à accueillir une programmation événementielle ainsi qu'un marché public lors de la période estivale;

ATTENDU QUE la Municipalité a travaillé à l'élaboration d'un concept de Place publique en partenariat avec «Le Comité», une coopérative de travail qualifiée d'entreprise d'économie sociale au sens de la *Loi sur l'économie sociale*;

ATTENDU QUE, de concert avec «Le Comité», la Municipalité a l'opportunité de mettre en place un concept unique présentant une esthétique et une philosophie particulières;

ATTENDU QUE «Le Comité» est le seul fournisseur en mesure de concevoir et de produire les kiosques et la halle nécessaires à la mise en place de ce concept;

ATTENDU QUE «Le Comité» n'est pas voué à la recherche du profit, est centré sur une finalité sociale et ne vise pas l'enrichissement de ses membres;

ATTENDU QUE «Le Comité» a plutôt pour mission de proposer des services de design à des fins d'innovation sociale par l'intermédiaire d'une approche collaborative;

ATTENDU QUE l'article 938, paragraphe 2 du *Code municipal du Québec*, prévoit que les règles d'adjudication des contrats municipaux ne s'appliquent pas à un contrat avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services;

Madame la conseillère Manon Paquin demande le vote.

Votes en faveur de l'adoption de la résolution: 5

Votes en défaveur de l'adoption de la résolution: 1

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à la majorité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- **QUE** le conseil municipal accorde un contrat de fourniture de services, de gré à gré, à la coopérative "Le Comité", pour la conception et la production des 39 kiosques et de la halle de la Place publique, et ce, pour un montant total 301 504,69 \$ taxes incluses, lequel sera payable à même le surplus non-affecté;
- **QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

17-07-228

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 juin 2017,
tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 166595 à 171055 689 757,11 \$

ADOPTÉE

17-07-229

3.2 AUTORISATION - MANDAT - AUDITEURS

ATTENDU l'offre de services professionnels datée du 18 avril 2017 de la
firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, pour
l'audition des livres comptables de la Municipalité pour l'exercice 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Amyot Gélinas, société de
comptables professionnels agréés, pour l'audition des livres comptables
incluant la préparation du rapport financier annuel de la Municipalité pour
l'exercice financier 2017 au montant total de 13 600 \$ plus les taxes
applicables, le tout selon l'offre de services datée du 18 avril 2017.

ADOPTÉE



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

4 TRAVAUX PUBLICS

17-07-230

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6 - ASPHALTE BÉLANGER - TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation datée du 3 juillet 2017, rédigée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement numéro 6 pour les travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Asphalte Bélanger une somme de 33 680,52 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 702.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas.

ADOPTÉE

17-07-231

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE DU 21 JUIN 2017 - DAVID RIDDELL EXCAVATION/TRANSPORT - MONTÉE DU 8E RANG - CAS DE FORCE MAJEURE

ATTENDU le rapport motivé de madame la mairesse, Nicole Davidson, concernant sa décision d'autoriser les dépenses pour la correction des dommages subis lors des pluies printanières puisqu'il s'agissait d'un cas de force majeure de nature à mettre en péril la vie ou la santé de la population;

ATTENDU la recommandation datée du 21 juin 2017, vérifiée et approuvée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement les travaux effectués sur la montée du 8e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport une somme de 19



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

631,07 \$ taxes incluses, lesquelles dépenses seront soumises au *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Inondations survenues du 5 au 10 avril 2017, dans des municipalités du Québec.*

ADOPTÉE

17-07-232

4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE DU 26 JUIN 2017 - DAVID RIDDELL EXCAVATION/TRANSPORT - MONTÉE DU 8E RANG - CAS DE FORCE MAJEURE

ATTENDU le rapport motivé de madame la mairesse, Nicole Davidson, concernant sa décision d'autoriser les dépenses pour la correction des dommages subis lors des pluies printanières puisqu'il s'agissait d'un cas de force majeure de nature à mettre en péril la vie ou la santé de la population;

ATTENDU la recommandation datée du 26 juin 2017, vérifiée et approuvée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement les travaux effectués sur la montée du 8e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport une somme de 54 499,55 \$ taxes incluses, lesquelles dépenses seront soumises au *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Inondations survenues du 5 au 10 avril 2017, dans des municipalités du Québec.*

ADOPTÉE

17-07-233

4.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE DU 27 JUIN 2017 - DAVID RIDDELL EXCAVATION/TRANSPORT - MONTÉE DU 8E RANG - CAS DE FORCE MAJEURE

ATTENDU le rapport motivé de madame la mairesse, Nicole Davidson, concernant sa décision d'autoriser les dépenses pour la correction des dommages subis lors des pluies printanières puisqu'il s'agissait d'un cas de force majeure de nature à mettre en péril la vie ou la santé de la population;

ATTENDU la recommandation datée du 27 juin 2017, vérifiée et approuvée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement les travaux effectués sur la montée du 8e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport une somme de 5 387,28 \$ taxes incluses, lesquelles dépenses seront soumises au *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Inondations survenues du 5 au 10 avril 2017, dans des municipalités du Québec.*

ADOPTÉE

17-07-234

4.5 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE DU 3 JUILLET 2017 - DAVID RIDDELL EXCAVATION/TRANSPORT - MONTÉE DU 8E RANG - CAS DE FORCE MAJEURE

ATTENDU le rapport motivé de madame la mairesse, Nicole Davidson, concernant sa décision d'autoriser les dépenses pour la correction des dommages subis lors des pluies printanières puisqu'il s'agissait d'un cas de force majeure de nature à mettre en péril la vie ou la santé de la population;

ATTENDU la recommandation datée du 3 juillet 2017, vérifiée et approuvée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior, de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au paiement les travaux effectués sur la montée du 8e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie David Riddell Excavation/Transport une somme de 49 158,54 \$ taxes incluses, lesquelles dépenses seront soumises au *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Inondations survenues du 5 au 10 avril 2017, dans des municipalités du Québec.*

ADOPTÉE

17-07-235

4.6 ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE 2017 - APPEL D'OFFRES 2017-011

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réparation de pavage 2017 - Appel d'offres 2017-011;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 23 juin 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Asphalte Bélanger inc.	117 291,75 \$
Pavage Jérômien inc.	137 935,51 \$



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil du Village de Val-David**

9299-6404 Québec inc. (Pavage Laurentien)	116 147,75 \$
--	----------------------

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par 9299-6404 Québec inc. (Pavage Laurentien), 2704, Curé-Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 116 147,75 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la soumission reçue, et ce, conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt numéro 716 par le MAMOT.

ADOPTÉE

17-07-236

**4.7 REJET DE SOUMISSION - OUVRAGE DE GÉNIE CIVIL AU PARC
DES AMOUREUX - TROTTOIR ET AMÉNAGEMENTS - APPEL
D'OFFRES 2017-010**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'ouvrage de génie civil au Parc des amoureux - Trottoir et aménagements - Appel d'offres 2017-010;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 juillet 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE la seule firme ayant déposé une soumission est la suivante:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Les excavations Gilles St-Onge inc.	98 877,39 \$

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue;

ATTENDU QUE l'estimation budgétaire préparée pour ces travaux en évaluait le coût à 72 179 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission et que le prix de cette soumission accusait un écart important avec la valeur estimée des travaux;

ATTENDU QU'une négociation a été tentée afin que le prix de la soumission soit révisé à la baisse;

ATTENDU QUE ces négociations n'ont pas permis d'en arriver à un prix qui rencontrait l'estimé budgétaire;



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU les recommandations datées des 7 et 11 juillet 2017 de monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils et de monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal rejette à toutes fins que de droit la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2017-010;

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-07-237

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-00254 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Yannick Weissshuhn a déposé une demande de permis de construction numéro 2017-00254;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-00254, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 1 520 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5.2 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2301, RUE DE L'ÉGLISE

RETIRÉ

17-07-238

5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1857, ROUTE 117

DEMANDE de madame Martine Lachaine concernant le projet de modification de l'enseigne et de rénovation du bâtiment au 1857, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés;

ATTENDU QUE les couleurs utilisées pour les revêtements de parement extérieur sont dans les teintes naturelles sobres et non éclatantes et d'une tonalité compatible;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne et de rénovation du bâtiment numéro 2017-00035 au 1857, route 117, tel que démontré sur les plans reçus les 8 et 19 juin 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-07-239

5.4 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1310-1314, RUE DION

DEMANDE de madame Josée Michaudville concernant le projet d'enseigne et de rénovation au 1310-1314, rue Dion.

ATTENDU QUE les interventions projetées prennent appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2017-00010 au 1310-1314, rue Dion, tel que démontré sur les plans reçus le 5 juin 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

des permis requis.

ADOPTÉE

17-07-240

5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 588 640, RUE DES HAUTS-BOIS

DEMANDE de madame Gabrielle Roberge concernant le projet de construction sur le lot numéro 4 588 640, rue des Hauts-Bois.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00007 sur le lot numéro 4 588 640, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 5 juin 2017 ainsi que sur le plan d'aménagement paysager reçu le 8 juin 2017 et le projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 671, reçu le 16 juin 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-07-241

5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1288, RUE LAVOIE

DEMANDE de monsieur Luc Légaré de la firme Urba + consultants concernant le projet de construction au 1288, rue Lavoie.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2017-00034 au 1288, rue Lavoie, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 15 juin 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

17-07-242

5.7 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1788-1798, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Michel Rochon concernant le projet de construction au 1788-1798, route 117 sur le lot numéro 5 788 482.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

ATTENDU QUE les plantations massives d'espèces indigènes ainsi qu'un aménagement paysager distinctif sont favorisés en cour avant, notamment à proximité de l'emprise de la route 117 de manière à créer un corridor visuel paysager continu et constant;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00024 au 1788-1798, route 117 sur le lot numéro 5 788 482, tel que démontré sur le plan préparé par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimonial (SARP) reçu le 7 juin 2017 ainsi que sur les plans et documents reçus les 15 et 19 juin 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis;

QUE le conseil municipal n'accepte toutefois pas le projet d'enseigne sur poteau et suggère au demandeur de consulter le service d'aide offert par le SARP.

ADOPTÉE

17-07-243

5.8 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER LOT ~~2-998-736~~ 2 988 736, RUE DU LAC-GREEN VALLEY - POSSIBILITÉ DE REMBLAI EN ZONE HUMIDE

ATTENDU QUE les propriétaires du lot ~~2-998-736~~ 2 988 736, rue du Lac-Green Valley auraient contrevenu à la réglementation municipale en remblayant en zone humide;

ATTENDU le refus des propriétaires de donner accès aux représentants de la Municipalité afin de constater telle contravention;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

Procès-verbal
de correction
daté du 26
juillet 2017
et déposé à
la séance du
8 août 2017



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Prévost, Fortin, D'Aoust avocats, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement l'obtention d'une autorisation afin d'accéder au lot ~~2-998-736~~, 2 988 73, rue du Lac-Green Valley dans le but de constater une possible contravention à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

17-07-244

5.9 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2017-10012 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE Construction Trival inc. a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2017-10012;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2017-10012, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 050 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas la demanderesse d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

17-07-245

6.1 AUTORISATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CARREFOUR BOIS-CHANTANTS - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-05-164

ATTENDU la résolution 17-05-164 autorisant le versement d'un montant de 1 250 \$ provenant du Fonds Les Abeilles à l'organisme Festival de musique classique des Hautes-Laurentides;



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU la tenue d'un concert de musique classique à Val-David le 5 août 2017, en plein air et gratuit, dans le cadre dudit festival;

ATTENDU une demande de l'organisme à l'effet qu'une contribution totale de 5 000 \$ de la Municipalité soit versée pour la tenue du concert;

ATTENDU QUE l'organisme autrefois appelé "Festival de musique classique des Hautes-Laurentides" s'appelle désormais "Carrefour Bois-Chantants";

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal modifie la résolution numéro 17-05-164, afin que la somme de 1 250 \$ provenant du Fonds Les Abeilles soit versée à Carrefour Bois-Chantants;

QUE le conseil municipal autorise le versement additionnel d'une somme de 3 750 \$ puisée à même le poste "Contribution activités culturelles" (02-70290-970).

ADOPTÉE

17-07-246

6.2 AUTORISATION - ADHÉSION - FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle de la Municipalité à la Fondation Villes et Villages d'art et de patrimoine pour la somme de 200 \$.

ADOPTÉE

17-07-247

6.3 AUTORISATION - ADHÉSION - TOURISME LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion du Bureau d'accueil touristique à Tourisme Laurentides pour la somme de 163,52 \$ plus les taxes applicables, et ce, du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

ADOPTÉE

17-07-248

6.4 AUTORISATION DE PASSAGE - CLASSIQUE NATHALIE BOUGIE - 2 SEPTEMBRE 2017

ATTENDU la demande formulée par l'organisme Droit Devant quant à la tenue d'un événement cycliste de St-Donat à Ste-Sophie le 2 septembre 2017;



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU que les cyclistes emprunteront le parc linéaire situé sur le territoire de Val-David;

ATTENDU QUE la course cycliste a reçu l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ainsi que de la Corporation du Parc linéaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement "Classique Nathalie Bougie" le 2 septembre 2017;

QUE les organisateurs soient informés et se soumettent aux exigences de la Municipalité, à savoir:

- Fournir à la Municipalité une preuve d'assurance en responsabilité civile à laquelle figure la Municipalité comme assurée additionnelle, et ce, dans les 30 jours précédant l'événement;

- Fournir les autorisations nécessaires des autres instances, telle que la Corporation du Parc linéaire et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

17-07-249

8.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 721 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 692 AFIN D'ACTUALISER LE BASSIN DE TAXATION

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 721 modifiant le règlement numéro 692 afin d'actualiser le bassin de taxation.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

9 RÈGLEMENTS

Aucun point

10 VARIA

Aucun point

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 19 juin 2017.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juin 2017, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juin 2017 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5 DÉPÔT - PÉTITION - DEMANDE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE PARENT, AU LAC PAQUIN

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition datée du 10 juin 2017 remise par mesdames Marie Chlumecky et Élisabeth Chlumecky et relative à une demande d'interdiction de stationnement sur la rue Parent.

11.6 DÉPÔT - APPROBATION PAR LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ) - REFONTE DU CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MUNICIPALITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt de l'approbation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) de la refonte du calendrier de conservation de la Municipalité.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

17-07-250

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 11 juillet 2017 soit levée à 21 h 54.

ADOPTÉE


Nicole Davidson
Présidente d'assemblée


Nicole Davidson
Mairesse


Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière